



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 28049

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur l'avenir du pôle de compétitivité «Innoviandes ». En effet, l'évaluation qui vient d'être réalisée par les cabinets privés Boston consulting group et CM international sur les 71 pôles labellisés en juillet 2005 conclut à la nécessité d'une « reconfiguration en profondeur » pour 13 d'entre eux. Parmi ces derniers, figure le pôle « Innoviandes » en Auvergne. Les deux cabinets n'indiquent pas les raisons qui les ont conduits à un tel constat. Il semble que, sans autre précision, soit évoquée la difficulté à décloisonner le travail entre l'université, la recherche et les entreprises. Si la volonté d'une bonne coordination entre les acteurs existe, il souligne l'intérêt que peut représenter ce pôle pour l'ensemble du Massif central, espace internationalement reconnu pour la renommée de ses races à viande. L'enjeu essentiel étant de répondre aux défis que constituent les évolutions des modes de distribution et de consommation, les conditions permettant de remplir ces objectifs ont, semble-t-il, été réunies dès la labellisation. En effet, Innoviandes implique, entre autres, les deux universités auvergnates, l'INRA, le CEMAGREF, l'ENITA ou encore l'ADIV (Association pour le développement de l'institut de la viande). Sachant que huit thématiques prioritaires ont été identifiées pour les actions de développement du pôle, n'est-il pas opportun d'engager une concertation pour mieux cibler ces thématiques et en améliorer l'efficacité autour d'objectifs plus facilement identifiables comme l'hygiène et les qualités nutritionnelles, l'innovation et la formation, les enjeux environnementaux et l'attrait pour le consommateur. Par ailleurs, il souligne l'opportunité, présentée par le rapport des deux cabinets, d'intégrer les 13 pôles, dont Innoviandes, dans les politiques de recherche et développement conduites par le Gouvernement. En conséquence, après ce rapport d'évaluation, il souhaite connaître les décisions que le Gouvernement envisage de prendre quant à l'avenir du pôle auvergnat « Innoviandes ».

Texte de la réponse

Comme il a pu en être discuté au cours de l'entretien contradictoire avec les membres du GTI et les cabinets Boston Consulting Group et CM International, le 2 juillet 2008, l'évaluation des pôles de compétitivité conduite au 1er semestre 2008 a fait ressortir que le pôle « Innoviandes » devait faire l'objet d'une reconfiguration en profondeur pour mener à bien ses missions de pôle de compétitivité. Le Gouvernement souhaite que l'évaluation qui vient de se terminer soit l'opportunité pour ce pôle d'améliorer son fonctionnement et d'engager les actions nécessaires pour atteindre les objectifs attendus d'un pôle de compétitivité. L'entretien contradictoire du 2 juillet dernier a permis d'identifier en commun les principales marges de progrès. Le pôle devra communiquer avant le 30 octobre 2008 un plan d'action, phasé et précisant le rôle des acteurs du pôle, visant à satisfaire les points d'amélioration. Au cours d'un nouvel entretien avec le GTI - qui devra avoir lieu avant le 30 avril 2009 -, l'état d'avancement du plan d'action sera examiné. Une évaluation portant sur le respect de ces objectifs sera conduite avant la fin de l'année 2009. La confirmation par le Gouvernement du label « pôle de compétitivité » pour la période 2010-2011 sera directement liée aux conclusions de cette évaluation. En effet, le Gouvernement a décidé de maintenir à titre provisoire le label « pôle de compétitivité » jusqu'à la fin de l'année 2009, pour les treize pôles dont il s'agit, afin de leur permettre d'atteindre les objectifs fixés. Le pôle « Innoviandes » continuera

à bénéficier du soutien financier de l'État jusqu'à cette date. Le préfet de région, en lien avec le correspondant du groupe de travail interministériel, appuiera la démarche du pôle dans la définition et la mise en oeuvre des actions nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28049

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6301

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9574